



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

FD/MJ

Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 29**

**OBJET : ENTREPRISE ARC**

Travaux de génie civil

Route de Kerloës – route barrée

Du lundi 27 mars 2023 au vendredi 7 avril 2023.

**LE MAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

**Vu** le Code de la Voirie routière ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

**Vu** la demande faite par Monsieur Filipe Montrichard représentant l'entreprise ARC – 20 rue Rabelais – 22000 Saint-Brieuc.

**Considérant** que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

**Contact Mairie**

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

**Darempred Ti-Kêr**

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

## ARRETE

**Article 1 :** Dans le cadre de travaux génie civil, l'entreprise ARC est autorisée à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur situé route de Kerloës dans la portion de voie comprise entre la rue des Chaluts et la départementale 152, du lundi 27 mars 2023 au vendredi 7 avril 2023.

**Article 2 :** Afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, les prescriptions suivantes seront appliquées :

- Une déviation sera mise en place, dans les deux sens de circulation, par la route du Courégant et la route départementale 152 ;
- Un accès riverain sera maintenu.

**Article 3 :** L'entreprise est chargée de prévenir les riverains de la gêne occasionnée.

**Article 4 :** La signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

**Article 5 :** le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 24 MARS 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire  
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex